

2018



Ski de fond Nouveau-Brunswick

Lignes directrices — Série Loppet NB

1.0 Introduction

La Série Loppet de SFNB 2018 comprend quatre (4) compétitions disputées au Nouveau-Brunswick entre janvier et mars chaque année.

Un loppet, c'est un grand rassemblement de skieurs qui concourent sur une piste entretenue pour le ski de style classique (poussées diagonales) ou de style libre (technique patinage) sur différentes distances. Le loppet signifie différentes choses pour les participants. Pour certains, il s'agit d'une compétition intense. Pour d'autres, c'est une façon agréable de passer la journée dehors, de profiter de la beauté du paysage rural ou de la nature sauvage et de profiter des points d'arrêt tout au long du parcours.

La Série Loppet de SFNB 2018 inclut :

Wostawea Loppet	4 février 2018 Fredericton
Ray Thibodeau Loppet	11 février 2018 Miramichi
Snow Bears Loppet	18 février 2018 Bathurst
Les Aventuriers Marathon Maritimes Loppet	4 mars 2018 Charlo

Les lignes directrices de la Série Loppet NB serviront de guide pour l'organisation de ces compétitions de SFNB.

Des ajouts, améliorations et mises à jour se feront de façon continue.

2.0 Énoncé d'intention

2.1 Buts

- Sensibiliser le grand public et promouvoir le ski de fond au Nouveau-Brunswick, particulièrement les loppets;
- Établir un réseau provincial de loppets de grande qualité et de haut calibre.

2.2 Objectifs

- Augmenter la participation aux activités de la série Loppet de SFNB, particulièrement celle des nouveaux participants et des skieurs paranordiques;
- Augmenter le calibre et la qualité de la série afin d'attirer les commanditaires;
- Encourager les clubs à utiliser les loppets comme activités de financement pour les organismes de bienfaisance locaux et provinciaux ou pour les autres organisations qui souhaitent faire appel à la collectivité;

- Fournir des possibilités d'intégration et d'interaction entre les skieurs de différents niveaux d'habileté (débutants, intermédiaires, experts et élites) grâce à des activités comme les loppets;
- Promouvoir le déplacement des skieurs dans toutes les régions de la province pour participer aux activités de ski de fond;
- Offrir des activités diverses à caractère unique aux skieurs du Nouveau-Brunswick;
- Obtenir une couverture médiatique pour les loppets;
- Encourager les skieurs à participer à toutes les activités de la Série Loppet;
- Promouvoir le développement des skieurs du Nouveau-Brunswick;
- Augmenter les connaissances des organisateurs d'activités grâce au partage d'information sur différentes techniques de gestion.

3.0 Information technique

3.1 Adhésion

Les candidats potentiels qui souhaitent prendre part à la Série Loppet provinciale doivent satisfaire les critères suivants :

- Le club hôte d'un loppet doit être membre de SFNB et avoir payé sa cotisation;
- Les demandes doivent être faites au responsable des compétitions ou au responsable des loisirs de SFNB à l'AGA de printemps de SFNB.

Le non-respect des exigences techniques déterminées par SFNB pourrait disqualifier l'hôte potentiel d'un loppet de la série provinciale.

3.2 Calendrier des activités

La sélection des dates des activités de la Série Loppet de SFNB sera déterminée à l'assemblée générale annuelle (AGA) (printemps ou automne) par un représentant de chaque club hôte en collaboration avec le responsable des compétitions et le responsable des loisirs de SFNB.

Dans la mesure du possible, les dates choisies ne doivent pas interférer avec d'autres activités de ski de fond ayant lieu dans la même région.

3.3 Relations publiques / Promotion des activités

Promotion précédant la course

Promouvoir l'activité : les brochures et affiches doivent être distribuées aux clubs de ski et aux boutiques; les brochures et affiches numériques doivent être envoyées par courriel et publiées dans les médias sociaux

Les journaux, stations de radio et de télévision communiqueront souvent les communiqués de presse en tant que service public auprès de leur clientèle. Pour profiter de cette publicité gratuite, des communiqués de presse et des annonces d'intérêt public doivent être préparés avant l'activité. (Vous trouverez des exemples de communiqués de presse en annexe A.)

Les renseignements pouvant être communiqués aux médias sont notamment les suivants :

- Résultats de la Série Loppets de SFNB jusqu'à présent;
- Nombre de participants attendus
- Historique de la compétition
- Contexte
- Information relative aux organismes de bienfaisance

La diffusion constante et en temps opportun des renseignements pertinents augmentera la renommée de la Série Loppet au Nouveau-Brunswick et influencera favorablement la participation à chaque loppet.

Sommaire de la course

Un sommaire de la course doit être remis aux médias aussitôt que possible au terme de celle-ci. Ce sommaire peut contenir les renseignements suivants :

- Nombre de participants;
- Spectateurs, officiels, etc.;
- Résultats officiels;
- Survol de la course (faits saillants);
- Conditions climatiques;
- Conditions du parcours;
- Histoires inhabituelles ou d'intérêt social;
- La place de cette course dans la Série Loppet de SFNB de la saison;
- Information sur les commanditaires (le cas échéant);
- Aperçu de la prochaine course (ou des prochaines courses) de la Série Loppet de SFNB;
- Impact sur les collectivités locales;
- Fonds recueillis pour les organismes de bienfaisance désignés.

3.4 Mesures incitatives et prix

Mesures incitatives

Le club hôte détermine, à sa discrétion, s'il y aura remise de prix au loppet accueilli

Prix

- L'hôte de chaque loppet détermine, à sa discrétion, la catégorie de participation des mesures incitatives et s'il y aura remise de prix individuels ou d'équipe.

3.5 Standards techniques pour les loppets

Les lignes directrices suivantes sont recommandées pour les activités de la Série Loppet de SFNB :

Structure pour l'organisation des activités

Un comité organisateur doit être constitué des personnes suivantes :

- Coordonnateur du loppet
- Coordonnateur du chronométrage
 - Surveillants et chronométrateurs
- Coordonnateur des secouristes
 - Secouristes bénévoles
- Coordonnateur de l'inscription
 - Commis de l'inscription
- Coordonnateur des communications
- Coordonnateur de l'alimentation
 - Bénévoles des aires d'alimentation
- Coordonnateur du diner, le cas échéant

Inscription

Tous les participants doivent respecter les dates d'échéances et les procédures d'inscription.

Les frais et l'horaire de chaque activité de la Série Loppet sont déterminés par le comité organisateur.

Les frais d'inscription ne sont pas transférables.

Lorsque les frais d'inscription ont été reçus par le comité organisateur, le participant doit recevoir la confirmation de son inscription.

Avis de course d'un loppet

Un club qui accueille une compétition doit envoyer une copie électronique de l'avis de course au directeur général, au responsable des compétitions et au responsable des loisirs de SFNB pour approbation au moins trois semaines avant la course.

Le directeur général de SFNB doit envoyer cet avis de course par courriel à tous les présidents des clubs, au comité des compétitions et aux membres qui ont fourni leur courriel à SFNB; il doit également l'afficher sur le site Web de SFNB ainsi que sur les médias sociaux. Le directeur général de SFNB aidera avec les inscriptions de la Zone 4, au besoin.

Le directeur général de SFNB peut envoyer l'avis de course, le formulaire d'inscription et le formulaire de renonciation à d'autres divisions ou à d'autres clubs d'autres divisions.

Les clubs hôtes qui ont leur propre site Web sont encouragés à y afficher les avis de course.

Les avis de course d'un loppet doivent inclure les renseignements suivants :

- Date, lieu et heure de la course
- Catégories, distance et technique (p. ex. : style libre ou classique)
- Comité organisateur
- Personne-ressource
- Procédure d'inscription

Résultats standardisés du loppet

Les résultats mis à jour doivent être affichés dans l'aire d'arrivée ou près de l'abri où ils pourront être visibles autant par les skieurs que par les spectateurs.

Les résultats doivent indiquer le classement de chaque participant en fonction du temps et du groupe d'âge (catégorie).

Les résultats doivent être tapés ou écrits très lisiblement.

Les résultats doivent être envoyés au président du comité des compétitions et au bureau de SFNB :

1482, chemin Saulnier Ouest
Benoit (N.-B.) E1X 2A8
Téléphone : 506 395-0020
Courriel : xcskinb@bellaliant.net

Veuillez envoyer les résultats le plus tôt possible.

Installations

Il doit y avoir suffisamment d'espaces de stationnement pour les participants. Si ce n'est pas possible, cela doit être mentionné dans l'avis de course ou dans la trousse d'information, et un service de navette doit être offert aux participants du stationnement à l'aire de départ.

Un type quelconque de système de sonorisation devrait être utilisé dans les aires de départ et d'arrivée.

Les aires de départ et d'arrivée doivent contenir les installations minimales pour assurer la sécurité et le confort des skieurs.

Les passerelles et les marches doivent être recouvertes de sable.

Points de contrôle – aires d'alimentation

Il devrait y avoir un réseau de communication entre les officiels clés situés le long du parcours. Les radios/téléphones sont nécessaires. Un contact radio avec les aires de départ et d'arrivée devrait être en place.

Des points de contrôle doivent être établis, en moyenne, au moins à tous les dix (10) kilomètres le long du parcours.

- Un service de secourisme doit être offert à tous les points de contrôle.
- Les points de contrôle doivent être situés de façon à ne pas nuire aux skieurs ni les forcer à faire la file pour être servis.
- Les points de contrôle doivent être situés de sorte que les skieurs n'y arrivent pas à une vitesse excessive, et ils doivent être visibles des skieurs qui s'approchent.
- Il doit y avoir de l'eau, du jus ou des boissons électrolytes aux points de contrôle. Toutes les boissons doivent être servies chaudes ou tièdes, ni bouillantes ni froides.
- Un abri chaud doit être offert, et il y aura un service de secourisme.
- Des toilettes doivent également être disponibles, si possible.

4.0 Règlements pour les loppets

4.1 Procédure pour l'assurance

Les procédures suivantes sont communes aux loppets mentionnés ci-dessus :

L'inscription des loppets aux fins d'assurance doit être effectuée au bureau de SFNB 90 jours avant l'épreuve.

Pour assurer la clarté concernant les procédures de sécurité, les exigences minimales suivantes doivent être respectées :

- Tous les parcours doivent être correctement entretenus.
- Le chef du parcours doit inspecter le parcours avant l'épreuve afin d'assurer la sécurité de tous.
- Des patrouilleurs de sécurité (ou, si possible, une ambulance) doivent être présents dans les aires de départ et d'arrivée et avoir à leur disposition l'équipement de premiers soins approprié afin d'aider les skieurs en tout temps et en tout point du parcours.
- Le parcours doit être balayé (patrouillé) après la course.
- Toute zone particulièrement difficile doit être clairement indiquée ou, si nécessaire, exclue du parcours.

4.2 Admissibilité des skieurs

Le grand public peut participer aux loppets.

Un skieur de tout pays, de toute province ou de tout territoire peut s'inscrire pour participer à une épreuve de la Série Loppet de SFNB. Les skieurs qui ne sont pas membres de SFNB doivent signer le FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET D'ACCEPTATION DES RISQUES DE SKI DE FOND CANADA.

4.3 Procédures pour l'ordre de départ et règles pour le départ

Il pourrait être nécessaire d'assigner des positions de départ en fonction des habiletés de ski et des performances passées afin que le départ se fasse en douceur et de façon organisée.

En général, les participants seront classés en trois catégories de départ :

- La première vague sera composée des athlètes des équipes provinciales et des skieurs qui ont obtenu de bons résultats dans les dernières courses;
- La seconde vague sera composée de skieurs experts et avancés;
- La troisième vague sera composée de skieurs novices.

Toutes les courses de la Série Loppet de SFNB devront, autant que possible, commencer à l'heure prévue. Un avertissement devra être donné 15 minutes avant le départ. Si la course doit être retardée de plus d'une ou deux minutes, ce retard et le moment prévu du départ doivent être annoncés à l'aire de départ et aux aires de fartage.

Un signal clairement audible pouvant être entendu de tous les skieurs et officiels doit être utilisé pour annoncer le départ.

4.4 Catégories et groupes d'âge

Un club hôte peut décider d'offrir des catégories de distance ou/et des catégories d'âge.

L'année de qualification pour déterminer l'âge est du 1er janvier au 31 décembre. L'âge d'admissibilité d'un skieur est déterminé par l'âge qu'il atteindra au cours de cette période; cet âge est utilisé pour toute la saison de la Série Loppet.

4.5 Lignes directrices techniques

Dans une épreuve de style libre, le style patin n'est pas permis dans la partie tracée de l'aire de départ. Les skieurs qui utiliseront le style patin dans cette zone seront disqualifiés. NOTE : Les organisateurs des courses doivent s'assurer que les patineurs connaissent cette règle et les conséquences s'ils ne la respectent pas.

Dans une épreuve de style libre, des tracés pour le style classique doivent être fournis.

Le style patin n'est pas permis dans les courses de style classique. Les skieurs qui utiliseront le style patin lors de ces courses seront disqualifiés. NOTE : Les contrôleurs doivent connaître les techniques de ski pour reconnaître les infractions.

En cas de disqualification, les résultats officiels doivent indiquer « disqualifié » à côté du nom du patineur fautif et de son numéro de dossard, et aucun temps ne doit être indiqué.

4.6 Étiquette des skieurs

Tous les skieurs doivent accepter de se conformer aux règles et règlements de la Série Loppet de SFNB.

Les skieurs doivent suivre le parcours du début à la fin et passer par tous les points de contrôle.

Les skieurs qui abandonnent une course doivent se présenter au prochain point de contrôle ou à la ligne d'arrivée ou encore en informer un officiel.

L'esprit sportif est de rigueur à toutes les courses de la Série Loppet de SFNB. Les skieurs qui auront une conduite antisportive pourraient être disqualifiés d'une course de la Série Loppet de SFNB et même être exclu de toute autre course de la Série Loppet de SFNB.

Le moment limite est à la discrétion du club hôte. Le numéro du dossard des skieurs qui passent un point de contrôle après le moment limite sera noté. On leur suggèrera d'abandonner la course. Aucun temps d'arrivée ne sera noté s'ils décident de terminer la course.

4.7 Le parcours

4.7.1 Conception

Le parcours devrait être conçu en tenant compte de la sécurité et de l'habileté des skieurs participants. Voici les détails :

Largeur :	Le parcours préparé doit avoir une largeur d'au moins 3,5 mètres.
Longueur :	Le parcours du loppet doit être de 20 km ou plus. Des parcours plus petits devraient être offerts afin d'offrir une possibilité de participation aux skieurs d'autres groupes d'âge ou d'autres niveaux d'habileté.

Tous les croisements de rue/route doivent être droits, sécuritaires et indiqués très clairement et visiblement. Ce segment de la rue/route doit être recouvert de neige lorsque les règlements

municipaux ou locaux le permettent et lorsque c'est possible. Les skieurs doivent être informés longtemps d'avance s'il n'y a pas de neige recouvrant ce segment de la rue/route.

Si possible, il faut éviter que le parcours se croise lui-même.

Les intersections de sentiers du parcours doivent être clairement indiquées avec des panneaux de signalisation ou être barricadées.

Les pentes descendantes, les segments favorisant les vitesses excessives et les intersections cachées doivent être évités.

Aire de départ :	L'aire de départ doit être plate, mener directement au parcours et être suffisamment large et longue pour éviter que les participants soient entassés les uns sur les autres. L'aire de départ doit rétrécir progressivement sur plusieurs mètres. La neige de l'aire de départ doit être compacte et les voies doivent y être tracées. L'aire de départ doit être choisie de sorte que les officiels puissent y identifier les participants, déterminer leur ordre de départ et contrôler la foule.
------------------	--

Près de l'aire de départ, il devrait y avoir un nombre suffisant de toilettes et d'espaces de stationnement.

Aire d'arrivée :	Le parcours doit entrer dans l'aire d'arrivée en ligne droite et la surface doit être plane. Le parcours doit être suffisamment large pour éviter que les participants qui arrivent en même temps ne s'entassent les uns sur les autres. La largeur de l'aire d'arrivée dépend du nombre de participants; pour les courses attirant un grand nombre de participants, l'aire d'arrivée doit avoir une largeur minimale de 5 mètres.
------------------	--

L'aire d'arrivée doit permettre l'accès facile à un bâtiment chauffé où les skieurs, qui sont épuisés et qui ont peut-être froid, puissent s'asseoir ou s'étendre.

Les contrôleurs doivent s'assurer que les skieurs quittent l'aire d'arrivée rapidement pour éviter toute congestion.

4.7.2 Tracé et entretien

Pour les épreuves de style classique, les parcours doivent contenir deux paires de voies, autant que possible. Pour les épreuves de style libre, la voie doit être tracée d'un côté du sentier. Si le sentier est suffisamment large, une autre voie peut être tracée.

Pendant la course, les sections du parcours plus susceptibles à la détérioration rapide doivent être entretenues par les travailleurs du parcours pour assurer que des roches ou autres débris ne fassent surface pendant la course. On doit surveiller particulièrement les croisements de rue/route, les ponts et les zones où les participants prennent un virage rapide. Le parcours doit être bien marqué pour que les skieurs n'hésitent jamais quant au chemin à suivre. Tous les dangers doivent être indiqués à l'aide de panneaux de signalisation appropriés.

Pentes descendantes :	Ici, on doit tenir compte de la sécurité des skieurs. Les pentes raides ou longues qui favorisent une vitesse excessive doivent être évitées. Les pentes descendantes doivent être aménagées de sorte que les skieurs qui tombent peuvent être évités par les autres skieurs. Les sorties ou changements de tracé doivent être droit sur une certaine distance pour permettre aux skieurs de réduire leur vitesse afin de négocier les virages serrés.
Marquage du parcours :	Le parcours devrait comporter des marqueurs faciles à comprendre de sorte que les skieurs n'hésitent jamais quant au chemin à suivre. Si possible, il faut indiquer les distances.
Parcours de rechange	Un parcours de rechange devrait être préparé et disponible en cas de circonstances imprévisibles empêchant le loppet d'avoir lieu dans le parcours privilégié.

4.8 Mesures de sécurité

Dans le cadre de la Série Loppet de SFNB, il faut suivre les mesures de sécurité suivantes :

- Des panneaux de signalisation et des marqueurs de pistes bien visibles doivent également être placés le long du parcours pour annoncer et indiquer les aires médicales, les aires d'alimentation, les pentes descendantes raides, les ponts, les croisements de rue/route et tout autre élément qui requiert une attention particulière de la part des skieurs.
- Des mesures préventives doivent être prises (déterminer une limite de temps pour les skieurs plus lents, aménager des raccourcis en cas de mauvaises conditions climatiques, etc.).
- Des points de contrôle gérés par des patrouilleurs de parcours doivent être aménagés.

- Dans des conditions météorologiques extrêmes, une réunion doit être convoquée par l'organisateur une heure avant l'heure prévue du premier départ pour décider s'il convient de procéder, d'annuler ou de reporter.
- Entre -18°C et 22°C, les organisateurs doivent examiner les tendances climatiques avant l'heure prévue du premier départ.
- Si la température descend à -22°C (ou plus froid), la course pourra avoir lieu à la discrétion des organisateurs, mais le format devrait être modifié de la façon suivante :
 - Un parcours plus court et soigneusement supervisé;
 - Plusieurs parcours en boucle levant le critère pour limiter le nombre de fois qu'un skieur peut parcourir un seul sentier;
 - Augmenter le nombre de patrouilleurs ou de patrouilles entre les points de contrôle;
 - Augmenter le nombre d'aires où on peut se réchauffer;
- Si la température descend à -30°C, il faut retarder le départ ou annuler la course;
- Les officiels du parcours ont toute l'autorité voulue pour demander à un skieur de se retirer de la course s'ils suspectent des engelures sévères ou une hypothermie.

4.9 Marche à suivre en cas d'annulation

Les considérations avant l'annulation d'une course sont notamment la sécurité des skieurs, les inconvénients, les possibilités de remise à une date ultérieure et les options pour en modifier le format.

Si une course de la Série Loppet de SFNB doit être annulée et remise à un autre jour, tous les efforts doivent être faits pour consulter le coordonnateur de la Série Loppet de SFNB (le responsable des loisirs ou le responsable des compétitions).

Pour communiquer la nouvelle de l'annulation, il faut respecter les étapes suivantes :

4.9.1 Annulation de dernière minute

- Les membres du comité organisateur se réuniront pour discuter de toutes les options à proposer aux organisateurs, incluant la remise à une date ultérieure et la modification du format.
- Le coordonnateur du loppet doit informer le coordonnateur de la Série Loppet et le directeur général de SFNB.
- Un communiqué de presse doit être rédigé et envoyé à tous les principaux médias locaux et provinciaux en commençant par les stations de radio locales;
- Les représentants du comité organisateur doivent être présents à l'aire d'inscription pendant le temps annoncé dans la trousse d'information afin d'informer les skieurs de la décision et du plan de rechange.
- Si l'épreuve doit être remise à une date ultérieure ou si le format doit en être modifié, les organisateurs ne sont pas tenus de rembourser les frais d'inscription.

- Si l'épreuve est tout simplement annulée, le comité organisateur doit déterminer s'il y aura un remboursement des frais d'inscription, et si ce remboursement sera complet ou partiel.

4.9.2 Annulation 3-5 jours avant l'épreuve

- La décision définitive sera prise par le coordonnateur de l'épreuve (comité organisateur);
- Pour communiquer la nouvelle de l'annulation, il faut respecter les étapes suivantes :
 - Confirmer la décision avec le coordonnateur de la Série Loppet et le directeur général de SFNB;
 - Un communiqué de presse doit être rédigé et envoyé à tous les principaux médias locaux et provinciaux indiquant les circonstances et la personne à contacter;
 - Informer les commanditaires (le cas échéant);
 - Informer les participants hors province (s'applique aux clubs offrant une préinscription).

Annexe A : Exemple d'un communiqué de presse

(pour la presse écrite)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Ville, N.-B. – date – Le club de ski de _____ vous invite à participer à la ___e édition de l'annuel loppet. Le loppet commencera à _____ (heure), le _____ (date complète), à _____ (endroit). Il sera possible de s'inscrire dans la zone 4 ou dès _____ (heure).

_____ a déclaré que, malgré les températures chaudes des derniers jours, il y a encore quelques pieds de neige ou plus sur les pistes.

Le loppet _____ fait partie de la Série Loppet de Ski de fond Nouveau-Brunswick et sera de style _____. L'accent sera mis sur le plaisir et la participation; les skieurs de tous les niveaux sont les bienvenus.

_____ commémorant l'événement sera attribué à tous les participants.

Les skieurs peuvent choisir parmi les distances de _____. Les petites boucles sont idéales pour les skieurs débutants et les familles. Les grandes boucles comprennent des terrains plus difficiles et exigent une meilleure forme physique.

Des aires d'alimentation et des aires de premiers soins seront situées le long du parcours. Il y aura également des véhicules d'urgence en cas de blessure ou d'épuisement.

Le loppet _____ est une excellente occasion de profiter d'une belle journée de ski à _____.

Après l'activité, _____ seront offerts à l'abri (OU À UN AUTRE ENDROIT).

Pour en savoir plus sur le loppet, veuillez communiquer avec _____ (nom), à _____ (courriel) ou au _____ (téléphone).

–30–

Personne-ressource :

Téléphone :

Courriel :

(pour la radio ou la télévision)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Ville, N.-B. – date – Le club de ski de _____ vous invite à participer à la ___e édition de l'annuel loppet. Le loppet commencera à _____ (heure), le _____ (date complète), à _____ (endroit). Il sera possible de s'inscrire dans la zone 4 ou dès _____ (heure).

Le loppet _____ fait partie de la Série Loppet de Ski de fond Nouveau-Brunswick et sera de style _____. L'accent sera mis sur le plaisir et la participation; les skieurs de tous les niveaux sont les bienvenus.

Pour en savoir plus sur le loppet, veuillez communiquer avec _____ (nom), à _____ (courriel) ou au _____ (téléphone).

–30–

Personne-ressource :

Téléphone :

Courriel :
